Département
D'ILLE-ET-VILAIN
Arrondissement
De RENNES
Canton
De MONTFORT

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213502776-20260402-D_2026_23_1-DE

COMMUNE DE SAINT-GONLAY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 30 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente mars à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Gonlay se sont réunis à la mairie de Saint Gonlay sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Jean-Claude DENIS, Maire, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M DENIS Jean-Claude ; Mme GOUGAUD Nathalie ; M DEBOOS Jean-Yves ; Mme LESAGE Sandrine ; M Rémi POULAIN ; Mme LECOMTE Rachel ; M ELLIOT Olivier ; Mme DAUCE Rachel ; M MESSU Mickael ; Mme LESIEUR Stéphanie ; M Patrick MERDRIGNAC.

Nombre de conseillers : en exercice = 11
Présents = 11
Votants = 11

Convocation : 23 Mars 2026

Délibération n° 2026.23
FINANCES : Vote du Budget primitif lotissement 2026

Monsieur Jean-Claude DENIS, Maire, présente le budget primitif 2026 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement		Proposition BP		Recettes de Fonctionnement		Proposition BP
011	Charges générales	109 720.33		70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0
002	Résultat d'exploitation	1682.76		74	Dotations et participations	0
65	Autres charges de gestion	30		042	Opération d'ordre	153 683.32
66	Charges financières	10 000		75	Autres produits de gestion courante	0
042	Opération d'ordre de transfert	32 250.23		002	Résultat N-1 reporté	0
		153683.32				**153683.32**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'Investissement		Proposition BP		Recettes d'Investissement		Proposition BP
001	Solde exécution N-1	32 250.23		040	Opération d'ordre	32 250.23
040	Encours de production de biens - travaux	153 683.32		16	Emprunts	153 683.32
		185 933.55				**185 933.55**

Le Maire, Jean-Claude DENIS

MAIRIE DE SAINT-GONLAY ILLE ET VILAINE

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Et ont signés au registre les membres présents.
Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise à la Préfecture de RENNES le 31/03/2026